

## **Mgr Rouet (lui aussi) autorise la messe selon la forme extraordinaire**

**Author :** spo

**Categories :** [Informations](#)

**Date :** 10 avril 2010

Le 18 avril prochain, dimanche du Bon Pasteur, une messe selon la forme traditionnelle du rite romain, sera célébrée en la chapelle du Carmel de Bessines (16, rue de Bellevue 79000 Bessines), à 10 km de Niort dans la direction de La Rochelle. Selon l'information que j'ai reçue, il s'agit de la première messe selon la forme extraordinaire du rite romain en sud

Deux-Sèvres, dans le cadre du Motu Proprio *Summorum Pontificum*.

Mgr Rouet, évêque de Poitiers, a donné pour l'instant son accord pour une célébration mensuelle, le troisième dimanche du mois. Les autres dates connues sont donc celles du 16 mai et du 20 juin. Il ne semble pas que les deux mois d'été entrent dans ce comptage. Est-on en vacances de précepte dominical pendant la période estivale ?

Cette excellente nouvelle impose trois remarques :

1°) La plus importante d'abord : il faut se réjouir de cette nouvelle qui nous annonce un nouveau lieu de culte, surtout dans un diocèse où l'évêque n'est pas particulièrement disposé de manière favorable envers les formes et les pédagogies traditionnelles. Nul doute que son diocèse bénéficiera au plan surnaturel des prières s'élevant de ce nouveau lieu de culte.

2°) Cette joie, première et primordiale, n'empêche pas de remarquer que Mgr Rouet applique ici, et enfin, le motu proprio de... 1988. C'est mieux que rien; vaut mieux tard que jamais, mais en tous les cas, le motu proprio de 2007 n'indique le rôle de l'évêque que comme un recours pour la bonne célébration d'une « forme » liturgique qui n'a jamais été abrogée ni interdite et qui donc n'a pas besoin normalement d'autorisation.

3°) De ce fait, tout en gardant à l'esprit la gratitude et la joie devant cette nouvelle, on ne peut que s'étonner devant le rythme imposé – une fois par mois – contraire à l'esprit du motu proprio et aux obligations du chrétien.